



CHARTAINVILLIERS 1919-1921 : L'APRES-GUERRE

Si l'armistice a pris effet le 18 Novembre 1918, les conséquences des hostilités n'ont pas disparu pour autant au même moment. La vie ne reprend que lentement son cours, et le retour des poilus ne se fait que progressivement. A Chartainvilliers, comme dans les autres communes de France, en 1921, un Monument aux Morts va leur être érigé.

RETOUR DES POILUS

A Chartainvilliers, au 11 Novembre 1918, ils sont encore 38 sous les drapeaux.

Trois rentreront avant Noël 1918, 28 durant l'année 1919 et 3 attendront la fin de leur service militaire pour rentrer durant l'année 1920. Les deux derniers, DAIGNEAU Marcel et DELAPORTE Aristide, rejoindront leur famille au mois de juin 1920.



Le Maire, M. TOUCHARD, démobilisé le 24 janvier 1919, revient présider les séances du Conseil municipal à compter du mois de février. C'est lui qui sera informé du dernier soldat mort, dont le nom figure sur le monument de la commune : LOCHON Mary Armand, né le 28/03/1884 à Chartainvilliers, Matricule 62 Dreux 1904, Soldat de 2^e classe au (1^{er} Régiment du Génie à Versailles) - Décédé le 26/01/1919.

Le curé de Saint-Piat, M. ROBION, démobilisé, desservant de Chartainvilliers, vient prendre les clés du presbytère le 20 février 1919. Il bénéficiera d'une réduction sur son loyer.

Le 27 février 1919, c'est au tour de l'instituteur, M. FOUCAULT, d'être démobilisé. Il ne reprendra sa classe que le 2 mai. Dans un rapport du 6 mai 1919, l'inspecteur primaire, note : « M. Foucault ... n'a pas (encore) eu le temps d'exercer une influence sensible sur la marche de la classe, que M. Foucault le reconnaît, l'institutrice intérimaire avait laissée en bonne voie.

M. Foucault m'a paru reprendre ses fonctions avec plaisir, sa classe est préparée par écrit, les corrections de devoirs sont à jour... ».

La classe, où sont accueillis les 39 élèves du village, n'a fait l'objet d'aucuns travaux depuis sa construction en 1902. Le Conseil municipal, de février 1919, décide de remettre au printemps 1920 les peintures de la Mairie-Ecole "mais demande qu'un lessivage d'hygiène soit exécuté dans les plus brefs délais" (CM 08/09/1919).

Les trois « notables » retrouvent un village où les femmes ont fait une part importante des travaux agricoles et de la vie quotidienne. Ils peuvent y croiser l'une des 70 vaches qui paissent encore dans les prés de la commune.

En allant au marché de Chartres, ils peuvent également constater l'importante inflation qui sévit depuis 1914. Les prix ont été multipliés par 2,53 fois entre 1914 et 1919, notamment sur les produits du quotidien : le beurre (x4,18), la douzaine d'œufs (x3,90), un litre de lait (x2,56), un poulet (x3,51), le kg de viande de porc (x3,91) ou le kg de viande de mouton (x3,75).

Toutefois, comme le mentionne, le 7 février 1919, dans un rapport le sous-préfet de Dreux, :

« ...A la campagne chacun retrouve son travail et s'il n'est pas patron, le démobilisé trouve facilement une place. ...

Le cultivateur ne se ressent guère de la hausse constante du coût de la vie, il vit sur sa ferme et ne se prive de rien. S'il subit la hausse des instruments aratoires qu'il est obligé de remplacer, son exploitation lui laisse de larges profits.

A ce point de vue, j'ai tenu à me renseigner. Les chiffres de dépôts effectués à la Caisse d'Epargne de Dreux pendant le mois de janvier 1919 est, tout à fait significatif, ils s'élèvent à la somme de 798 197 frs. Ces dépôts proviennent uniquement de la petite culture, les gros cultivateurs ayant des comptes dans les banques. Aussi est-il inutile d'ajouter qu'à la campagne on ne se plaint pas du coût de la vie et que l'état d'esprit des cultivateurs est excellent ... » (AD28 M 301)

LE TRAITE DE VERSAILLES

Le 28 juin 1919, jour anniversaire de l'attentat de Sarajevo, se déroule, dans la Galerie des Glaces du Château de Versailles, la signature du traité de Versailles entre les alliés, dont la France, et l'Allemagne.

L'Allemagne est amputée de 10% de son territoire, dont l'Alsace-Lorraine restituées à la France.

Elle se voit imposer de lourdes réparations économiques., 226 milliards de marks-or de dommages dus par l'Allemagne, dont 132 milliards à la France et à la Belgique. Ce dernier montant représente 47 312 tonnes d'or.

Alors qu'à Paris, le 14 juillet 1919, est organisé un défilé de la Victoire qui rassemble plus de 2 millions de personnes, à Chartainvilliers les festivités sont plus mesurées.

Mr le Maire expose aux Membres présents qu'il y a lieu de prendre des dispositions au sujet du 14 Juillet.

Cette année, cette date est doublement mémorable, puisque, en même temps que fête de la Nation, ce fut le jour choisi pour rendre un juste hommage à nos troupes victorieuses, aux héroïques défenseurs de notre sol.

Toutefois, Mr le Maire rappelle que ce jour de fête ne fait pas oublier les deuils qui ont frappé si cruellement notre pays, et se faisant l'interprète du Conseil, il prie les familles éplorées d'agréer l'expression de ses condoléances attristées. (CM 07/07/1919)

Il est décidé, comme par le passé, de fêter ce jour mémorable avec toute la population, et de glorifier « nos mobilisés » en leur offrant la place au banquet.

LA GUERRE TOUJOURS PRESENTE

En septembre 1919, le Conseil municipal souhaite l'érection d'un Monument des Morts pour la Patrie dans le cimetière.

La Guerre reste néanmoins présente. Suite à une Loi du 25 juin 1919, et à une requête auprès du procureur de la République de Saint-Mihiel (Meuse) en vue de faire déclarer judiciairement son décès, le soldat GUIARD Paul, soldat au 102^e régiment d'infanterie, domicilié à Chartainvilliers (Eure-et-Loir), est reconnu disparu à Margny-aux-Cerises (Oise), le 26 septembre 1914 (JO du 08/06/1920).

De même le 25/01/1921, l'Etat-civil de la commune enregistre, après un jugement du Tribunal de Chartres, la retranscription du décès du soldat : DROUARD Gustave, 2^e classe, 315^e Régiment d'Infanterie, Mort pour la France le 25 septembre 1915 à Auberives (Marne). Son nom ne figure pas sur le Monument aux Morts de la commune, mais sur celui de Jouy.

En Eure-et-Loir, en décembre 1919, on dénombre 5 798 tués ou disparus, 260 mutilés ayant quitté la culture, 813 mutilés revenus à la terre, 155 511 démobilisés revenus à la culture, 779 démobilisés ayant quitté la culture, 79 non mobilisés ayant quitté la culture et 74 non-mobilisés venus à la culture. Source : Enquête sur les vides causés par la guerre parmi les agriculteurs (décembre 1919)

Le 30 décembre 1919, une loi sur le lancement d'un nouvel emprunt - dit de la reconstruction au taux de 5 %, remboursable en 60 ans est votée. Rappelons qu'en 1920 l'inflation sera de 39,5%.

11 Novembre 1920 : Une plaque de marbre à l'église

Le 5 novembre 1920, le conseil municipal déclare approuver le plan du Monument aux Morts de la commune.

Dans l'attente de son érection, le 11 Novembre 1920, les habitants de Chartainvilliers célébreront « la Fête du Cinquantenaire de la République, Jour du glorieux anniversaire qui a consacré la victoire de nos armées ... Fête aussi consacrée à honorer les héros morts pour la Patrie ».



Pour donner toute l'ampleur désirable à cette fête du 11 Novembre, le Conseil municipal, en accord avec le Bureau de Bienfaisance, alloue pour ce jour aux indigents une distribution de pain et de viande.

Le 11 Novembre, le conseil municipal, les mutilés, les mobilisés, ainsi que la Compagnie des Sapeurs-pompiers, sont réunis et se rendent en corps constitué à l'église pour l'inauguration d'une plaque de marbre, souvenir commémoratif en l'honneur des enfants du pays morts pour la France.

Un lunch est offert à tous les mobilisés, avant que la journée se clôture le soir, par des illuminations et un bal.

Ce 11 Novembre 1920, à Paris, on transfère le cœur de Léon Gambetta au Panthéon, et l'on procède à l'inhumation du Soldat inconnu sous l'Arc de triomphe de l'Étoile.

En décembre 1920, « Mr le Maire émet au Conseil le vœu d'offrir à tous les morts de la grande guerre que l'on ramène du front une concession individuelle à perpétuité.

A l'unanimité le Conseil se fait un devoir de donner dans le cimetière une concession perpétuelle et individuelle à chaque enfant du pays, Mort pour la France ». Cette disposition sera refusée par la Préfecture.

Le plan du Monument aux Morts, lui, subira les foudres de la Commission spéciale chargée à la Préfecture du suivi des monuments édifiés qui enjoindra la commune de déplacer la palme qui figure sur l'édifice (voir plan d'origine ci-contre).

Au final, « suivant l'avis de la majorité de la population ... le monument (sera) érigé près de l'église sur une place communale où il sera toujours visible pour rappeler à tous la mémoire des chers disparus ».

Le Monument est réalisé par l'entreprise Guilvard de Maintenance. Le financement des 3 902 F. nécessaires est assuré par une contribution de la Commune à hauteur de 2 500 F. et d'une quête à domicile des habitants pour 1 410 F, à laquelle la Compagnie des Sapeurs-pompiers verse 40 F. et la société de Tir « La Patriote » 25 F.

L'Etat allouera, en 1923, une subvention « de 375 F. qui permettront financement de quelques travaux non prévus au devis ».

6 Novembre 1921 : Inauguration du Monument aux Morts

L'inauguration du monument des Morts de la Grande Guerre a lieu le 6 Novembre 1921.

« Chartainvilliers. - Hommages aux glorieux morts. - Le Monument aux Morts de la guerre a été inauguré dimanche dans la plus stricte intimité, sous la présidence de M. Langlois R., adjoint.

A 14h15 le cortège s'est formé à la Mairie ; Compagnie de sapeurs-pompiers, les enfants de l'école portant dans leurs bras de superbes bouquets de fleurs, puis la Municipalité, les membres du Bureau de Bienfaisance et les membres de la Société de tir.

Devant le Monument, la compagnie de sapeurs-pompiers rendait les honneurs, et le lieutenant de la compagnie procéda à l'appel des 20 héros morts pour la Patrie. Une énorme gerbe de fleurs offerte par la population a été déposée au pied du Monument. Toute la population endeuillée assistait à la cérémonie qui s'est déroulée dans un profond recueillement. Deux discours, prononcés l'un par l'adjoint, l'autre par le Président de la Société de Tir ont rappelé les souffrances des héros et adressés aux familles dans la douleur, l'expression de leurs condoléances attristées ».

(AD28 « La Dépêche » du 09/11/1921)

Le lendemain de cette inauguration, le 7 novembre 1921, s'ouvre, à la Cour d'Assises de Versailles le procès de LANDRU qui sera condamné à la guillotine, pour 11 meurtres, le 30 novembre 1921.

La douleur locale des familles touchée par les deuils de la guerre n'empêche pas le Conseil municipal du moment d'être solidaire avec les communes dont le territoire a été éprouvé directement par les combats.

Aussi, en juillet 1921, il alloue, comme d'autres communes du canton, à la commune de GENTELLES, dans la Somme, pendant 20 ans à partir de 1921, une somme annuelle de cent vingt francs, soit un total de 2 400 F, pour sa reconstruction.

04/12/1921 : Changement de Maire

Suite à une élection municipale partielle, le Conseil municipal se donne, le 4 décembre 1921, un nouveau Maire, M. LANGLOIS et un nouvel Adjoint, M. CHESNEAU.

Le même jour, il « décide d'acheter une écharpe de façon qu'elle soit toujours à la Mairie selon les besoins de l'administration municipale ».

Il décide également « l'installation de rideaux aux fenêtres de la salle de classe pour protéger contre les rayons solaires ».

Après le déluge de la Grande Guerre, le soleil se lève toujours à l'Est...et les « années Folles » s'annoncent déjà ...

Nota : une version longue de cet article est mise en ligne sur : <https://chartainvilliers.fr/1914-1918/>

Sources : Archives communales – Mairie de Chartainvilliers
L'Eure-et-Loir Pendant la Première Guerre Mondiale par JC Farcy CDDP d'Eure et Loir 4e trim 1981
Archives Départementales d'Eure-et-Loir– 20727 et "La Dépêche d'Eure-et-Loir"
www.memoiredeshommes.sga.defense.gouv.fr
Documents auteur FT

